

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2159

présenté par
M. Saulignac, rapporteur

ARTICLE 8

À l'alinéa 17, substituer au mot :

« auront »

le mot :

« ont ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.